



**Réseau Billital Maroobé**  
**Réseau des Organisations d'éleveurs et pasteurs de l'Afrique**  
Secrétariat Technique Permanent  
BP : 10 648 Niamey Niger  
Tel : +227 20 74 11 99  
Fax : +227 20 74 11 93  
E-mail : [billital@intnet.ne](mailto:billital@intnet.ne)

**DECISION N°..... /RBM/2014 PORTANT CREATION  
D'UN COLLECTIF DES FEMMES DU RESEAU  
BILLITAL MAROOBE**

**Mai 2014**

## PREAMBULE

Pleinement conscient du fait que les relations de genre sont une construction sociale et qu'elles peuvent être modifiées pour plus d'équité dans le fonctionnement des communautés de base et des familles, le RBM s'est engagé dès 2007, à la prise en compte du genre dans ses mutations institutionnelles. Pour ce faire, à la suite de l'Assemblée générale tenue à Kouna au Burkina Faso. Le RBM a procédé à **l'intégration de quatre femmes éleveurs** (soit 1/3 des postes) dans le Bureau de coordination qui ne comprenait que des hommes.

Dans la même lancée, le réseau s'est engagé, depuis 2009, dans une initiative d'évaluation genre<sup>1</sup> de son dispositif institutionnel et organisationnel. Cet exercice a permis de favoriser une meilleure intégration de l'équité de genre dans l'organisation sous-régionale et dans les plateformes nationales. En conséquence, le RBM a élaboré et adopté une déclaration de politique genre qui est intitulée : « *Construire un espace pastoral et agropastoral équitable avec les jeunes, les femmes et les hommes !* ». Cette déclaration constitue un cadre d'orientation et d'actions qui vise à garantir l'équité de genre et l'inclusion sociale pour un pastoralisme durable en Afrique de l'Ouest.

## DECISION DE CREATION

- En se référant aux articles 5 et 6 portant sur la vision et la mission du RBM et fort des dispositions de l'article 8 portant sur les objectifs du réseau et particulièrement ceux de promotion de l'inclusion sociale et l'équité de genre ; de contribution à la sécurisation de l'élevage en Afrique sur le plan économique, politique, commercial et environnemental ; de renforcement des capacités des organisations pastorales pour la défense des intérêts des pasteurs en Afrique;
- Mue d'une volonté de mettre en œuvre sa déclaration de politique genre et le plan d'action qui en est issu ;
- Convaincu qu'il n'y a pas de stratégie de développement plus bénéfique pour une société considérée globalement – hommes et femmes ensemble - que celle dont les femmes sont les actrices principales

Le Bureau du Conseil d'Administration, en sa session extraordinaire du 25 mai 2014, décide :

**Article 1 :** Il est créé un **Organe Consultatif** de mise en œuvre de sa politique genre. Cet organe sera arrimé au Bureau du Conseil d'Administration du RBM sans liens hiérarchiques, mais plutôt fonctionnels de travail, de conseil et de maîtrise

---

<sup>1</sup> selon une approche fondée sur le « Gender Mainstreaming and Leadership Trajectory (GMLT) »

d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre de la politique genre du Réseau. L'avis de cet organe consultatif est requis pour tout document du RBM, en vue de s'aviser de leur conformité aux principes du Genre.

**Article2 :** Cette structure aura un caractère régional et disposera d'une représentation nationale dans chaque pays membre du Réseau Billital Marobé. Elle prendra donc la forme d'un « Collectif ».

Au niveau national, le collectif sera arrimé aux Conseils d'Administration des Antennes des pays membres du Réseau en tant qu'organe consultatif.

**Article3 :** La dénomination de cette structure régionale des femmes membres des organisations du RBM sera : « **Collectif des femmes du Réseau Billital Marobé** ». Au niveau national, la structure portera la dénomination de « **Collectif national des femmes du Réseau Billital Marobé** ».

**Article4 :** La vision du CF/RBM est celle du Réseau

**Article5 :** La mission du collectif garde un lien intrinsèque avec celle du réseau et se définit de la manière suivante : *« contribuer à la construction d'un espace pastoral et agropastoral équitable avec les jeunes, les femmes et les hommes et particulièrement un espace où les femmes pasteurs contribuent pleinement et librement aux politiques de développement prenant en compte le pastoralisme ».*

**Article 6 :** Les objectifs stratégiques assignés au collectif des femmes sont :

- Objectif 1 : Veiller à la prise en compte de la problématique genre dans toutes les activités du RBM et particulièrement à la promotion sociale, économique, et politique de la femme pasteur ;
- Objectif 2 : Promouvoir la participation des femmes pasteurs aux espaces de dialogues en Afrique et dans le reste du monde ;
- Objectif 3 : Doter les femmes pasteurs de capacités pour participer activement aux espaces de dialogue en vue d'influencer les politiques publiques et/ou sectorielles.

**Article7 :** Les organes du collectif sont :

- La Convention,
- Le Comité Exécutif (CE)
- Les collectifs nationaux (CN).

**Article 8 :** Les comités had'hoc mis en place au niveau pays sont mandaté pour l'animation du processus de formalisation du collectif au niveau régional et national. Ces comités nationaux ont en charge la structuration et la formulation des textes en collaboration avec le Président de l'antenne pays, le point focal et la Responsable chargé de la promotion de l'équité de genre et de l'inclusion sociale des pays.

**Article 9 :** La Responsable chargé de la promotion de l'équité de genre et de l'inclusion sociale est chargée de coordonner le processus de structuration du collectif. Elle assurera dans ce processus de structuration ou après, **le portage politique du collectif au sein du Conseil d'Administration.**

**Article 10 :** La Responsable chargé de la promotion de l'équité de genre et de l'inclusion sociale est d'office membre du Comité Exécutif du Collectif. Cependant est ne disposera pas de droit de vote dans les instances de cet organe consultatif.

**Article 11:** La Coordination technique régionale est chargée de l'application de la présente décision et de la formulation des propositions pour l'ajustement des textes statutaires du réseau.

**Article 12:** La présente décision annule toutes dispositions contraires.

Niamey le 27 mai 2014

**Le Président du Conseil d'Administration**